

Rapport du jury 2025

Concours Normalien Étudiant Lettres, spécialité Sciences sociales, pour le département de sciences sociales de l'ENS.

Blaise Wilfert, directeur des études du Département de sciences sociales, président du jury

**Membres du jury : Brianne Dubois, Maroussia Ferry, Cedric Moreau de Bellaing,
Nathan Rivet, Anton Olive**

Le concours normalien étudiant a pour but de recruter des étudiantes et étudiants, déjà titulaires d'une L3, afin qu'ils suivent une scolarité de 3 à 6 ans au sein du département de sciences sociales comme normaliennes et normaliens. Ils y préparent le diplôme de l'ENS, validé par des cours fondamentaux en sciences sociales, un Master orienté recherche dans les disciplines des sciences sociales, des cours dans les autres départements de l'Ecole et des expériences d'ouverture.

Le concours est divisé en deux parties, une admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission pour les candidats admissibles.

Nous avons reçu 80 candidatures sous la forme de dossiers et avons choisi de donner leur chance à 24 admissibles (treize femmes et onze hommes). Dix-sept venaient d'un cursus universitaire (une proportion en forte hausse), trois d'un Institut d'études politiques (Paris et province), un d'un autre cursus (ESSEC), un du CPES-PSL (un taux en forte baisse) et deux de classes préparatoires.

D'une manière générale, les candidates et les candidats étaient encore trop peu issus de province, qu'il s'agisse de Licences d'universités ou de classes préparatoires ouvrant à une équivalent de L3. C'est dommage, puisque le département est très attentif à la diversification de son recrutement, que ce soit du point de vue géographique ou du point de vue de la formation suivie. Il faut le redire : nous regardons avec bienveillance les dossiers de candidats issus de formations universitaires, et notamment de province. Ce concours n'est aucunement, bien sûr, réservé aux élèves de classes préparatoires et/ou aux parisiennes et parisienne, loin de là. C'est la vocation *nationale* de l'ENS.

Nous avons, au terme des oraux, retenu onze candidates et candidats, dont un sur liste complémentaire, ce qui est un record pour le Département de sciences sociales, et tous ont été finalement admis après le jury général de l'Ecole normale supérieure. Sur ces 11 admis, huit femmes et trois hommes, huit étant issus de formations universitaires (dont le Major), deux de classe préparatoire et un de l'ESSEC.

La première épreuve d'admission consistait en un écrit, réalisé en trois heures, sur le sujet suivant :

« En vous appuyant sur vos connaissances générales en sciences sociales, mais aussi sur des exemples précis, tirés d'enquêtes dont vous auriez lu les comptes rendus ou issus de vos propres intérêts et travaux de recherche, vous traiterez le sujet suivant :

Sciences sociales et politique. »

Les copies ont paru d'assez bonne facture, meilleures que l'année précédente, notamment du point de vue des qualités rédactionnelles (les fautes d'orthographe et de syntaxe, à ce niveau, sont très pénalisantes). Les copies ont été importantes pour départager les candidats, en produisant des écarts importants. L'enjeu principal de ce sujet, très classique, consistait bien sûr à proposer une définition enrichie du terme de « politique » (non seulement bien sûr l'ensemble des luttes, compétitions et collaborations instituées autour de l'exercice du pouvoir d'Etat, y compris dans leurs dimensions transnationales et internationales, mais aussi les dimensions beaucoup plus informelles, diffuses et décentralisées, des luttes pour la définition des normes, des choix et des sujets qui constituent les collectifs humains) pour pouvoir travailler ensuite à comprendre son articulation avec les sciences sociales (elles aussi à définir, pour au moins évoquer leur diversité). De ce point de vue, il s'agissait bien sûr à la fois de *la* politique et *du* politique comme *objets* des sciences sociales, mais aussi comme *contexte* et *conditions* et *enjeux* des sciences sociales (ce que les sciences sociales *font* au/à la politique, ce que le/la politique *fait* aux sciences sociales).

Les exigences du jury n'étaient pas, cette année plus que d'autres, exceptionnelles, ni très différentes de ce qu'attendent les jurys des concours A/L et B/L. Il est demandé, comme une forme d'attestation d'un bon niveau de Licence, une copie bien écrite du point de vue orthographique et syntaxique, présentant une introduction solidement construite autour de la définition des termes du sujet et de la formulation d'une problématique, une conclusion correctement rédigée (et pas en une minute à la toute fin du temps de rédaction) répondant effectivement à la question posée, et un développement argumenté présentant des exemples développés à partir de cas précis de travaux de recherche en sciences sociales, classiques ou plus récents.

La deuxième épreuve d'admission consistait, comme chaque année, en un oral, qui compte pour 50% de la note finale.

Chaque oral a vu la candidate ou le candidat se présenter, présenter son parcours avant l'ENS et son projet de formation à l'ENS-PSL, pendant 10 à 15 minutes, puis le jury lui poser des questions pendant un temps équivalent. Les questions portent évidemment à la fois sur le parcours des candidat.es, sur le contenu de leur lettre de motivation et sur leur projet de recherche, mais aussi sur leur goût, plus généralement, pour les sciences sociales et la recherche. Les prestations orales ont été la plupart du temps de qualité du point de vue de la forme, parce qu'elles avaient été préparées sans être apprises par cœur.

Il faut, au sujet de cette épreuve orale, rappeler trois choses fondamentales.

1. Le concours CNEL permet d'accéder au statut de normalien, de rentrer à l'ENS-PSL pour y obtenir *in fine* le Diplôme de l'ENS (DENS). Il ne s'agit pas, il faut le rappeler encore et encore, du concours d'accès à tel ou tel master de l'ENS-PSL (les masters ont leurs propres jurys et leurs propres procédures). Il vise à sélectionner des

NORMALIENNES et des NORMALIENS, pas des mastériens engagés dans telle ou telle formation ; à ce titre, on attend que les candidates et les candidats formulent un projet de FORMATION général, qui occupera l'ensemble de leur formation à l'ENS-PSL. Cette formation peut aller jusqu'à six années, inclure le passage de l'agrégation, la préparation de concours de la haute fonction publique, des stages, des expériences de formation diverses, des formes d'engagement social, des formations en master, la préparation d'une candidature pour des allocations doctorales. Le jury attend donc des candidates et des candidats un projet de formation sur plusieurs années, qui témoigne d'une logique forte, autour d'un thème des sciences sociales, d'un projet professionnel, d'intérêts éthiques et politiques, qui puisse EFFECTIVEMENT trouver à l'ENS-PSL, et tout particulièrement au Département de sciences sociales, le cadre de sa réalisation. De ce point de vue, la lettre de motivation est tout sauf un exercice creux dans lequel les candidates et les candidats parleraient de leur excellence et de leur motivation *en général*. Elle est au contraire un aspect crucial de la candidature, qui doit montrer combien elle a été réfléchie, en accord avec ce que peut offrir le département de sciences sociales de l'ENS-PSL, mais aussi plus largement l'Ecole normale supérieure et Paris Sciences et Lettres.

2. L'ENS-PSL est une Ecole qui forme non pas forcément *à la recherche* (même si la majorité de ses élèves s'orientent dans ce sens, et si elle contribue de façon décisive à la formation des jeunes chercheuses et des jeunes chercheurs en France) mais toujours *par la recherche*. Cela signifie que la part que prend la recherche dans la formation à l'Ecole est essentielle, que ce soit à travers les masters suivis, à travers les formations spécifiques au DENS, et notamment en sciences sociales, à travers les ateliers collectifs, les séminaires de recherche, et l'orientation même des cours les plus formels, qui donnent toujours une place importante au travail personnel, à la capacité d'innovation, à l'envie de chercher des solutions neuves en s'appuyant sur l'acquis de la recherche en sciences sociales. Dans cette perspective, les candidatures doivent être attentives, évidemment, à cette dimension essentielle, et témoigner d'un intérêt vibrant pour la recherche, notamment en sciences sociales, qu'elle soit en train de se faire ou acquise par les générations précédentes. C'est aussi pourquoi la candidature comporte un projet de recherche en bonne et due forme, qui doit témoigner de cet état d'esprit. Le projet de recherche n'est pas le tout de la candidature ; il n'est pas le tout du projet de formation visé par la candidate ou le candidat ; mais il en est une partie importante, significative d'une orientation et d'une capacité d'innovation en germe.
3. Le projet de recherche porte sur **un sujet d'étude choisi par le candidat ou la candidate**. Il doit expliquer **pour quelles raisons le sujet retenu et/ou la manière dont il l'envisage est digne d'intérêt**, à la fois de son point de vue (de son parcours, ses compétences, ses centres d'intérêt, etc.) et au regard de la littérature existante. Il doit aussi expliquer comment ce projet de recherche pourra s'insérer dans sa scolarité normalienne et donc dans son projet d'études, formulé dans la lettre de motivation. Un projet de recherche porte inévitablement sur un terrain restreint, sur lequel il est **effectivement** possible d'enquêter pendant une scolarité normalienne, et qui doit s'efforcer d'apporter des connaissances **nouvelles** pour les sciences sociales. Mais il doit aussi témoigner d'une connaissance de l'état des savoirs concernant le domaine thématique dans lequel ce projet de recherches s'inscrit (c'est l'objectif de la bibliographie), puisqu'il est impossible de prétendre faire du neuf sans connaître l'état des connaissances, leurs éventuelles impasses et leurs possibles limites. Le candidat ou la candidate doit **problématiser** le sujet retenu (quelle question de recherche permet-il de poser, qui soit intéressante pour les sciences sociales) et formuler des **hypothèses**. Il ou elle doit évoquer les recherches et réflexions qui pourraient valider

ou invalider ces hypothèses, autrement dit exposer, même de façon simple, **la façon dont il ou elle envisage d'étudier la question (sur quel terrain, avec quelles méthodes)** qu'il a formulée et problématisée.

La forme est libre mais **le projet doit être clair, étayé et structuré**. Il n'est pas attendu d'un candidat ou d'une candidate qu'il ou elle présente un sujet de thèse ni qu'il arrive à l'audition en ayant déjà fait le tour théorique de son sujet. En revanche, le jury sera sensible au **caractère personnel de la RECHERCHE proposée** (il ne s'agit surtout pas d'une dissertation), **aux capacités du candidat ou de la candidate à nourrir une discussion sur le sujet, au travail qu'il aura d'ores et déjà fait pour comprendre l'état de la science dans le domaine qui l'intéresse, et à adopter un recul critique vis-à-vis de sa démarche**.

Dernier point, en forme de rappel : le parcours Sciences sociales du DSS implique de faire, en première année, une année sans diplôme, appelée « année socle », qui permet à la fois une formation intensive aux sciences sociales telles que nous les pratiquons, une socialisation commune, sous la forme d'une véritable promotion, et une réflexion approfondie sur les candidatures en master qui devront être préparées au printemps.

Quoi qu'il arrive, donc, les normaliennes et les normaliens recrutés par le concours CNEL au département de sciences sociales ne feront pas leur M1 dès la première année à l'ENS.

Ils pourront, par contre, passer une première année de formation intensive en sciences sociales, mais aussi dans d'autres disciplines, l'absence d'inscription en master leur permettant de découvrir l'ensemble de l'ENS et la richesse de ses formations au cours de l'année, et donc de penser au mieux leur projet de master et l'ensemble de leur trajectoire pré-doctorale et professionnelle, entre sciences sociales, pratique de la recherche et interdisciplinarité large.